

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2024

ACTUALISATION DE LA LOI DU 19 MARS 1946 TENDANT AU CLASSEMENT COMME
DÉPARTEMENTS FRANÇAIS DE LA GUADELOUPE, DE LA MARTINIQUE, DE LA
RÉUNION ET DE LA GUYANE FRANÇAISE - (N° 2542)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et
M. Walter

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 6, substituer au mot :

« ultramarins »

le mots :

« transocéaniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de remplacer le terme "ultramarins" par "transocéaniques".

Avec le temps, le terme "ultramarin" peut sembler désuet et chargé de connotations historiques liées à la période coloniale, où nos territoires étaient perçus comme des extensions lointaines de la France. En revanche, « Territoires transocéaniques » renforce l'idée que nos territoires ne sont pas simplement des extensions lointaines, mais des parties intégrantes de la France, avec des caractéristiques et des besoins spécifiques.

Enfin, le terme "territoires transocéaniques" reflète mieux notre connectivité globale et nos positions stratégiques dans le contexte mondial.